

**Délibération n°2022-01-06**

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**


---

**Mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri  
porté par le SYTTOM 19**


---

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	66
Pouvoirs	11
Votants	77

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> mars 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Frédéric Bivert** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Junisson Mady	à	Michèle Valibus	Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo
Mouty Samuel	à	Pierre Chevalier	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Saugeras Michel ; Sénéjoux Jacques ; Soulier Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ;

Le Vice-Président informe que **Citeo** (éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques) lance le second appel à projet à candidature pour l'extension des consignes de tri pour la période 2018 – 2022.

Ce nouvel appel à candidature doit permettre la mise en œuvre des actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

L'attente de ces objectifs se fait dans un souci d'optimisation économique de l'ensemble des dispositifs de collecte et de tri sur l'ensemble du territoire national, afin de maîtriser les coûts.

Le Vice-Président explique que la mise en place de l'extension des consignes de tri est un moment important pour les collectivités locales et les usagers du service public. Elle permet de clarifier et de simplifier les messages portant sur les emballages ménagers, répondant ainsi à une attente forte des usagers. Cette simplification des règles de tri de tous les emballages doit permettre de relancer le recyclage des emballages qui stagne depuis 2011 et d'en augmenter les tonnages.

Sur le Département de la Corrèze, le SYTTOM (Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères) est l'organisme qui a conventionné avec CITEO. C'est donc à lui de présenter cette candidature.

Il convient aujourd'hui d'autoriser la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 10 mars 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

